



Réglement d'une somme qui n'est pàs justifiée

Par **nelly moglia**, le **06/08/2012** à **14:57**

Bonjour,
je suis victime d'un projet de saisine du tribunal la société BE2 GMBH qui me réclament la somme de 194.40€.

Je ne vois pas du tout la justification de cette mise en demeure.

Merci de me répondre le plus rapidement possible.

Madame MOGLIA.

Par **trichat**, le **06/08/2012** à **22:19**

Bonjour,

Êtes-vous redevable de cette somme à cette société?

Auriez-vous commandé un produit non réglé?

Si ce n'est pas le cas, vous ne réagissez pas et surtout ne répondez pas à leurs menaces (vous sont-elles adressées par lettre recommandée?).

Cordialement.